

Questions au Feuilleton
LE PROGRAMME DU DHC-7

Question n° 4914—**M. Mazankowski**:

Combien le gouvernement a-t-il payé et promis de payer à la société de Havilland et à ses sous-traitants pour la mise au point et la construction du DASH-7?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Les renseignements demandés concernant les sommes versées à la de Havilland et à ses sous-traitants pour la mise au point de l'avion DHC-7 sont de nature « commercialement confidentielle » et ne peuvent pas être publiés. En gros, la contribution globale du gouvernement à la mise au point de l'avion DHC-7 et de ses moteurs atteindra, à la fin du programme, quelque \$115 millions dont environ \$80 millions auront été versés au 31 mars 1976. Pour ce qui est de la production du DHC-7, le gouvernement a autorisé un prêt de quelque \$4 millions à la de Havilland pour l'outillage.

LA MISE AU POINT DE L'ADAC

Question n° 4915—**M. Mazankowski**:

Le gouvernement a-t-il versé des sommes d'argent à des entreprises autres que la société de Havilland pour la mise au point d'un ADAC et, dans l'affirmative, a) à quelles entreprises, b) de quel montant?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Voici les sommes versées à des entreprises autres que la de Havilland Aircraft, au cours de la période de quinze ans se terminant le 31 mars 1976, en vue de la mise au point de l'ADAC: Canadair, \$22,147,000; Pratt & Whitney Aircraft of Canada, \$11,802,502. Les sociétés ont accordé des contrats à des sous-traitants canadiens pour une fraction de ces sommes en vue de la mise au point et de la fabrication de composants, matériel et systèmes connexes. Une somme supplémentaire de \$496,103 a été accordée à un certain nombre de compagnies canadiennes d'avionique en vue de la mise au point des systèmes ADAC. On ne peut fournir une ventilation plus détaillée de cette somme étant donné la nature commercialement confidentielle des renseignements.

LE COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

Question n° 4917—**M. Jones**:

1. Le ministre des Transports et le personnel du Ministère ont-ils été invités à assister et à participer au Colloque international spécial sur la sécurité aérienne qui a eu lieu à Ottawa les 2 et 3 mars 1976 et, dans l'affirmative, quel y a été le rôle de chacun d'eux?

2. Le ministre et un haut fonctionnaire du Ministère ou tout autre haut fonctionnaire ont-ils interdit au personnel du Ministère de participer et même d'assister à ce colloque?

3. Le ministre est-il disposé à assumer l'entière responsabilité de tout accident qui pourrait se produire suite à l'adoption de la nouvelle politique de bilinguisme dans le contrôle du trafic aérien?

4. Cette politique s'applique-t-elle uniquement au Québec et, dans la négative, combien de postes ont été désignés bilingues à Moncton et a) quels sont ces postes, b) quel est le coût de la formation linguistique du personnel et de leur remplacement pendant cette période d'apprentissage?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. Oui. J'ai pris la parole lors de la première journée du colloque afin d'expliquer aux participants la politique du Gouvernement relativement à l'adoption progressive du français

[M. Roy (Laval).]

dans les services de contrôle de la circulation aérienne au Québec.

2. Oui. J'ai enjoint à mes hauts fonctionnaires de ne pas y assister parce qu'ils s'étaient auparavant engagés à participer à la Conférence nationale sur la sécurité de l'aviation civile qui devait avoir lieu en même temps que ce colloque.

3. Je suis disposé à assumer l'entière responsabilité de l'homologation du point de vue de la sécurité des procédures actuelles et futures résultant de l'adoption du bilinguisme dans les communications air-sol, mais je ne peux cependant pas être tenu responsable des accidents qui en résulteraient, pas plus d'ailleurs que je le suis pour d'autres accidents d'aviation.

4. Oui.

LES SUBVENTIONS À L'EXPLORATION MINIÈRE DANS LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE TÉMISCAMINGUE

Question n° 4929—**M. Caouette (Témiscamingue)**:

1. De 1965 jusqu'à maintenant, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a-t-il consacré de l'argent à l'exploration minière dans la circonscription électorale de Témiscamingue et, dans l'affirmative, combien au total?

2. Quels en sont, dans chaque cas, a) l'objet, b) le bénéficiaire, c) le montant, d) l'année, e) les résultats?

M. Maurice Foster (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): 1. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a subventionné aucun programme d'exploration minière dans la circonscription électorale de Témiscamingue depuis 1965. La loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or a prévu certains fonds pour les mines d'or de la région, mais aucun travail d'exploration n'a été prévu dans le programme de la AEMO.

2. Sans objet.

* * *

[Français]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question n° 3704 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

LES FLOTTILLES DE PÊCHE ÉTRANGÈRES DANS LES PORTS DE L'EST DU CANADA

Question n° 3704—**M. Forrestall**:

1. Depuis 1968, combien de fois des flottes de pêche étrangères sont-elles venues dans des ports de l'Est du Canada, selon a) la nationalité, b) le port?

2. Dans chaque cas, a) combien estime-t-on que le Canada en a retiré, b) quelles recettes ont été réalisées par les ports et les entreprises locales?

(Le document est déposé.)